ETRANGER

EXÉCUTION DU GÉNÉRAL DALUEGE

L'ancien général de SS. Kurt Daluege, condamné à mort, mercredi, pour crimes de guerre par le Tribunal populaire tchèque, a été pendu quelques heures après le prononcé du jugement.

Il avait tenté de mettre fin à ses jours en se coupant l'artère du bras droit.

TERRIBLE CATASTROPHE FERROVIAIRE AUX ETATS-UNIS, 300 VICTIMES

Il existe à Chicago un chemin de fer métropolitain qui — comme certains secteurs de celui de Paris — passe non point en souterrain, mais au-dessus des maisons. C'est sur cette ligne aérienne que s'est produit le plus grave accident de chemin de fer que les Etats-Unis aient connu depuis bien des années.

Deux convois bourrés de voyageurs se suivaient à bref intervalle. Pour une cause indéterminée, le premier des deux trains s'arrêta. Par suite d'un brouillard intense, le conducteur du second ne s'en aperçut pas et vint donner à toute vitesse dans les wagons de queue de celui qui était arrêté. Il s'en suivit une panique terrible parmi les voyageurs pris dans les wagons télescopés dont quelques-uns pendaient dans le vide.

Aux premières constatations, on estimait à 300 le nombre des victimes, parmi lesquelles il doit y avoir un certain nombre de morts et de blessés graves.

LA BÉATIFICATION DE MARIE-THÉRÈSE DE SOUBIRAN

Pour la première fois depuis la guerre s'est déroulée, dimanche matin, une cérémonie de béatification: la religieuse française Marie-Thérèse de Soubiran, fondatrice de l'Ordre de Marie auxiliatrice, a été élevée à la gloire des autels.

Dans la basilique vaticane, ornée de grandes tapisseries rouges et or, les cardinaux membres de la congrégation des rites, puis les archevêques, les évêques et les membres du chapitre de Saint-Pierre tour à tour prennent place. Lecture est alors donnée du bref proclamant bienheureuse la vénérable Marie-Thérèse de Soubiran. Le voile qui recouvre le tableau représentant la nouvelle élue tombe, et les cloches de la basilique sonnent à toute volée. Les images et les reliques sont encensées. La messe, à laquelle s'attache l'indulgence plénière, est suivie avec recueillement par une foule immense.

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

Le grand journal de Buenos-Aires «La Nacion» a publié, ces derniers jours, l'information ci-après:

«De nombreuses personnalités ont pris part au déjeuner offert par la Chambre suisse de Commerce au «Plaza Hotel», à Buenos-Aires. A l'occasion de cette heureuse rencontre, un échange de vue a eu lieu entre les différents invités. La réunion a été honorée de la présence du Ministre de Suisse, le Dr Ed. Feer. Des discours furent prononcés, entre autres par le président de la Chambre, le Dr ing. G. Keller et par l'ingénieur Auguste Marguerat, directeur des Chemins de fer Brigue-Viège-Zermatt, du Gornergrat et Furka-Oberalp, qui fit ressortir l'importance du tourisme pour la vie économique suisse».

DEUX NOUVEAUX «IMMORTELS»

L'Académie française a procédé, jeudi après-midi, à l'élection de deux nouveaux membres: en remplacement d'Abel Hermant, elle a élu au troisième tour de scrutin et par 18 voix sur 25, M. Etienne Gilson et, au fauteuil de Joseph de Pesquidoux, au premier tour de scrutin et par 19 voix sur 24, M. Maurice Genevoix.

LES ECOSSAIS NE VEULENT PAS DE L'ÉPÉE DE MUSSOLINI

«Nous ne voulons pas l'épée de Mussolini», déclare la ville d'Edimbourg au régiment d'artillerie qui s'était emparé de cette arme en Italie et voulait l'offrir à la municipalité de la grande ville écossaise. «Nous ne ferons pas à Mussolini l'honneur de veiller sur son épée».

LES PROCHAINS PROCÈS CONTRE LES CRIMINELS DE GUERRE

Le général Joseph Mac Narney a annoncé que le gouvernement militaire américain allait reprendre le mois prochain la série des procès contre les criminels de guerre. Les premiers à passer en jugement seront les 23 docteurs allemands accusés de s'être livrés à des expériences de vivisection humaine.

La décision prise par le général Mac Narney est conforme à l'accord signé à Londres en août 1945 par les quatre puissances occupantes. Cet accord prévoit, en effet, que les Etats-Unis se chargeront de l'organisation des procès, chaque puissance occupante se réservant toutefois le droit de juger elle-même, si elle le désire, les criminels se trouvant sous sa garde.



Confédération

TRIPLE CRIME DANS LE CANTON DE ZURICH

Un crime causant trois victimes a été commis au début de la matinée de mercredi, dans le petit hameau de Hasel, sur les bords du lac de Lutzel, près de Hombrechtikon, dans le district de Meilen. L'agriculteur Robert Bosshard, né en 1884, sa femme Rosine, de son nom de fille Bodmer, née en 1892, ont été trouvés dans leur lit, le crâne enfoncé. Leur fille Ida, 19 ans, a également été découverte assassinée dans une chambre attenante. Une hache se trouvait sur la couverture du lit de Mme Bosshard. Le fils des époux assassinés. Henri Bosshard, né en 1926, soupçonné dès le début de l'enquête d'être l'auteur de ces crimes, a fait plus tard des aveux complets. Le médecin légiste a décelé des traces de sang sur les bras et la poitrine du jeune homme. Ainsi l'argument qu'il avait présenté de prime abord qu'il s'agissait d'un acte accompli par sa mère, qui s'était ensuite suicidée, est entièrement faux. Les dessous de cet horrible drame seraient que le fils meurtrier se sentait souvent mis à l'écart par sa mère. Dès son plus jeune âge il fut traité durement. S'étant rendu, mercredi, à 2 h. du matin, aux W.-C., il y vit une hache, et aussitôt l'idée lui vint d'accomplir le crime pendant que ses parents dormaient.

Canton du Valais

NATERS — Un grand-duc provoque une interruption de courant

A la tombée de la nuit, rapportent les «Walliser-Nachrichten», un grand duc de 1,60 m. d'envergure est tombé sur la conduite à haute tension de la Lonza, dans les environs de Naters. Cela provoqua un échauffement des fils sur une longueur de plus de 10 km., allant par place jusqu'à une lueur incandescente visible de loin. Ce court-circuit se répercuta également sur tout le réseau électrique Brigue-Naters et le courant fut entièrement interrompu pour quelques minutes. Le rapace a été retrouvé mort sous la conduite. La présence de tels oiseaux géants est fort rare en Suisse.

CHIPPIS — Une voiture tourne fond sur fond. — Deux blessés

Une voiture que pilotait M. A. Zwimpfler mécanicien à l'usine de Chippis, roulait à vive allure sur la route de Chippis à Sierre lorsqu'à un virage elle dévala un talus et alla s'écraser contre un mur, en pleine vigne, après un impressionnant looping. M. Zwimpfler a été relevé avec des fractures de côtes et une passagère de la voiture, Mme Schnydrig, de Chippis, souffre d'une luxation du coude. M. le Dr Frochaux, de Sierre, a prodigué ses soins aux victimes.

VÉTROZ — Blessée par une auto

M. Pierre C. revenait en automobile du Bas-Valais lorsqu'en passant au village de Vétroz, il voulut éviter une femme qui cheminait sur la chaussée.

Le conducteur malheureusement la prit en écharpe au moment où il donnait un brusque coup de volant qui fit sortir sa machine de l'artère et l'envoya contre la cave de M. Hubert Germanier.

La victime, Mme Alphonsine Chablet-Papilloud, âgée de 65 ans, a été transportée à l'Hôpital de Sion avec une fracture ouverte à la jambe.

Quand à la voiture, elle a subi des dégats d'une certaine importance.

ÉVIONNAZ — Un génisson malchanceux

M. Charles Armando roulait en camion sur la route Evionnaz-Vernayaz, quand, à proximité de la Balmaz, il se trouva soudain en présence d'un troupeau, et il happa un malheureux génisson, non sans le blesser.

Le propriétaire de la bête, M. Louis Jordan, a dû l'abattre.

UNE RÉSOLUTION A L'UNION ROMANDE DES FONCTIONNAIRES CANTONAUX

Les délégués de l'Union romande des sociétés de fonctionnaires cantonaux, qui se sont réunis en assemblée annuelle à Sion. dimanche dernier, ont voté la résolution suivante au cours de leurs délibérations:

«Conformément aux directives de la commission fédérale consultative des salaires, les associations du personnel des administrations cantonales romandes sollicitent une compensation plus complète du renchérissement de la vie. Elles prient instamment les autorités responsables d'examiner ce problème pour l'année 1947, dans un esprit de justice et d'équité sociale, qui contribuera à dissiper le malaise et le découragement qui se manifestent parfois parmi le personnel.

ÇA SAUTE AUX YEUX

Il y a des vérités d'évidence qui sautent aux yeux et dont on peut tirer immédiatement profit, à moins qu'on ne dorme...

C'est ce qu'illustre une affiche originale, attirante, évocatrice où une date — celle du 9 novembre 1946 — tape à l'œil d'un lecteur.

A votre tour, ne l'oubliez pas, car elle peut vous apporter d'heureuses surprises.

C'est le 9 novembre, en effet, qu'aura lieu le tirage de la Loterie romande.

Il y a des gens qui cherchent midi à quatorze heures pour établir le meilleur moyen de tenter leur chance.

Il en est un surtout que nous vous recommandons :

Prenez vos billets immédiatement !

Ça saute aux yeux, direz-vous...

Parbleu ! mais encore faut-il les avoir bien ouverts !

M. GRIMM, DIRECTEUR DU LŒTSCHBERG

Les conseils d'administration du chemin de fer des Alpes bernoises, Berne-Lœtschberg-Simplon et du chemin de fer Berne-Neuchâtel (ligne directe) ont élu directeur de ces entreprises et des lignes coexploitées (chemin de fer du Simmenthal et du chemin de fer du Gurbetal-Berne-Schwarzenbourg) pour succéder à M. Guggisberg, décédé, M. Robert Grimm, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics et des chemins de fer du canton de Berne.

COURS POUR EXAMENS DE MAITRISE

Le Département de l'Instruction publique nous communique :

Comme l'année passée, le Département de l'Instruction publique organisera pendant cet hiver des cours de préparation aux examens de maîtrise.

Seuls les professionnels en possession du certificat de capacité peuvent être admis dans ces cours.

Dans les professions où le nombre d'inscriptions sera suffisant, on organisera un cours spécialisé pour chaque métier. Pour les autres professions, l'enseignement ne portera que sur la partie commerciale: comptabilité, droit commercial, correspondance.

Les inscriptions accompagnées du certificat de capacité doivent être adressées au *Département de l'Instruction publique, Service de la formation professionnelle, pour le 5 novembre 1946 au plus tard.*

Cet avis sera publié dans toutes les communes du canton.

CENTRE POPULAIRE DE PASTEURISATION DES JUS DE FRUITS

Réjouissons-nous, un effort persévérant se fait en Valais dans ce domaine.

Depuis 3 ans, fonctionne avec succès, chaque automne, un centre populaire de pasteurisation dans le village d'Ollon sur Granges.

Ce centre est aménagé dans les locaux de la laiterie où a été installé cette année un système de travail moderne électrique, moteur pour le broyeur et électrolyte pour le chauffage des jus. Ceci permet d'aller plus vite en donnant satisfaction à chacun.

Comme les années précédentes, et plus que l'an dernier, il a été pasteurisé — nous a-t-on dit —: plusieurs milliers de litres de jus de raisins, de pommes et de poires. Ces jus, non traités chimiquement et pasteurisés avec grand soin par une personne aussi compétente que dévouée à l'œuvre, conservent leur goût naturel, ils gardent ainsi toute leur teneur en sucre, donc aliment de choix. Ils peuvent se conserver des années.

Ces centres sont destinés à venir en aide aux familles paysannes qui peuvent ainsi utiliser de la façon la plus rationnelle leurs fruits tombés. Ils les apportent bien nettoyés au local de pasteurisation, aident, surveillent le travail de leur marchandise et pour un prix modique (0,15 le litre) ils repartent avec une boisson saine et rafraîchissante.

Dans les temps agités et égoïstes que nous vivons, il est réconfortant de voir qu'un petit groupe de personnes totalement désintéressées se met au service de la population en essayant de diminuer l'apauvrissement physique et moral que procure l'alcool... celui-ci n'engendre-t-il pas tôt ou tard la tuberculose ? Lisez ce que nous dit à ce sujet le célèbre Docteur A. Rollier de Leysin: «Chacun sait combien l'affection tuberculeuse progresse rapidement chez les alcooliques, dont l'organisme déjà intoxiqué et affaibli n'a plus la force nécessaire de se défendre contre l'invasion du bacille de Koch. Le cidre non fermenté est non seulement le breuvage des forts, mais celui de tous ceux qui tendent à le devenir: les débilités, les malades, les tuberculeux entre autres, trouveront en lui, dans bien des cas, un tonique naturel. En buvant le jus des fruits non fermenté, ils boiront du soleil tout pur».

Merci à M. le Rd Chanoine Nanchen d'Ollon, merci à M. John Perrin dont le dévouement ne connait point de limites, merci aux personnes qui ont généreusement donné leur appui à une œuvre si nécessaire et non théorique, nous avons pû en juger.

Nous souhaitons à celle-ci de se généraliser et de recevoir l'appui des autorités afin de s'étendre dans d'autres régions du canton qui en auraient aussi un urgent besoin.

Un passant.

LE PRIX DES MUNITIONS D'EXERCICE

On communique officiellement :

Le 22 octobre, un accord est intervenu entre le chef du Département militaire fédéral et une délégation de la Société suisse des carabiniers au sujet des munitions d'exercice et de leur prix. L'accord, qui donne satisfaction aux deux parties, prévoit de mettre à la disposition des tireurs, pour 1947, 22 millions de cartouches d'exercice pour fusil et mousqueton au prix de 12 centimes la cartouche, dont deux millions sous réserve des possibilités de fabrication. Cette solution supprime en fait le contingentement des munitions d'exercice, d'autant plus que la Société des carabiniers s'est engagée à observer une stricte économie dans l'emploi des cartouches.

Il est convenu d'autre part de remettre huit cartouches supplémentaires aux jeunes tireurs, ce qui porte à 40 le total des cartouches pour l'instruction, ainsi que huit cartouches pour les concours de tir des jeunes tireurs.

Chronique sédunoise

FRED FAY ILLUSTRE UNE NOUVELLE ŒUVRE DE MAURICE ZERMATTEN

Fred Fay qui expose actuellement à l'Hôtel de la Paix avant de présenter ses œuvres à Genève est un probe et sincère artiste. Il y a vingt ans, ou même davantage, alors qu'il séjournait en Valais, Mme Florentin, qui passait pour un critique à la fois redoutable et perspicace avait reconnu son talent. Depuis, Fred Fay n'a fait que confirmer ses dons et son œuvre apparaît plus dense et plus riche.

Il n'est que de comparer ses anciennes toiles à celles d'aujourd'hui pour se réjouir de cette évolution qui marque une belle maturité d'esprit. Mais c'est en sa qualité de graveur sur bois que Fred Fay s'est surtout distingué. Il a illustré des œuvres de Gonzague de Reynold (Fribourg) de C. F. Ramuz (Portes du lac), de Mgr Marius Besson (Après 400 ans), de Gaston Castella (Garde fidèle du Saint-Père, Histoire des Papes) et nous en passons. Fred Fay a mis la dernière main à ses illustrations de la Bible qui s'annoncent déjà comme un événement artistique. Il vient d'achever un ouvrage sur la Gruyère en collaboration avec Gaston Castella, où se révèlent une fois de plus et sa fraîcheur d'inspiration et sa sûreté de main.

On comprend donc que Maurice Zermatten qui vient d'écrire une nouvelle œuvre: «Douze préludes à l'histoire du Monde» ait songé à Fred Fay pour l'illustrer de 13 compositions originales, gravées et taillées sur bois.

L'artiste s'est mis au travail avec ferveur et nous retrouvons dans ses évocations la rigueur du trait, le souci de la mise en page et le sens de l'équilibre auxquels on reconnaît son amour du métier.

Pour Fred Fay, dépouillement n'est pas synonyme de sécheresse. Il sait qu'on atteint à la vraie richesse en exprimant l'essentiel. Il allie ainsi la précision à la légèreté, la force à la souplesse et la rigueur du dessin à l'expression poétique.

Les bois qu'il a conçus pour l'œuvre de Maurice Zermatten sont parmi les plus achevés qui soient partis de sa main.

Fred Fay et Maurice Zermatten, dont la première collaboration s'annonce heureuse en envisagent une autre: un ouvrage sur le Haut-Valais.

On ne peut que se réjouir de cet accord prometteur entre deux artistes qui devaient fatalement se rencontrer un jour et s'entendre.

M.

QUEL ÉTAIT CE PHÉNOMÈNE ?

Nous avons relaté, dans notre dernier numéro, qu'un de nos correspondants avait aperçu un sillage rouge dans le ciel et nous avons demandé des précisions à ce sujet. Un aimable lecteur nous écrit:

«Comme je l'ai vu de mes propres yeux, avec trois de mes camarades, je puis donner des renseignements précis. Nous étions, à ce moment, à la bifurcation de l'Avenue de la Gare et de la route cantonale. C'est à dire vis-à-vis de l'Hôtel de la Planta. Nous vîmes à ce moment une comète qui donna en même temps un éclair. Nous avons pu constater cela, car la place de la Planta était éclairée pendant une seconde. Mes camarades ont fait la même constatation. Moi-même, je fus un peu effrayé par ce phénomène. R. Mengis».

Il faut vraisemblablement rapprocher ce fait de celui que l'Observatoire de Neuchâtel communique:

On s'est beaucoup intéressé, à Neuchâtel, à un phénomène lumineux aperçu dans le ciel de la ville, dans la nuit de mardi à mercredi, et d'aucuns ont même voulu y voir le passage d'une bombe volante.

Toutefois, l'Observatoire de Neuchâtel vient d'expliquer qu'il s'agissait simplement d'un météore.

NOUVELLES ÉVOLUTIONS DU «VAMPIRE»

Un nouvel appareil du type «Vampire» entreprend. au cours de ces jours, des évolutions au-dessus de la ville et il les poursuivra tout au long de la semaine. Il s'agit d'un modèle perfectionné qui comprend deux réservoirs supplémentaires de 450 litres chacun. On entreprend présentement, avec cet appareil ultra-rapide, des essais de décollage à l'aérodrome de Châteauneuf.

D'autres essais sont effectués également avec de nouveaux Morane C. 36.

Nous apprenons, par ailleurs, que deux appareils «Vampire» arriveront bientôt à notre aérodrome afin de poursuivre les essais que le régime des vents du Valais favorise.

La population qui s'intéresse vivement à ces évolutions va donc assister à des spectacles plus impressionnants encore.

L'IMPRESSIONNANTE EMBARDÉE D'UNE VOITURE

M. Charles Kuhn, boulanger-pâtissier à Sion, rentrait en automobile d'une assemblée professionnelle, en compagnie de trois autres collègues, quand il fut victime d'un impressionnant accident dans les environs de Berthoud. Il venait d'engager sa voiture, à vive allure, sur un chemin secondaire quand il dut éviter, coup sur coup, une échelle et un vélo. La machine alors tangua, sur la chaussée en réparation, puis fit une embardée et tourna deux fois et demi fond sur fond. Par une chance extraordinaire, les passagers se tirent d'affaire avec des contusions superficielles. Quant à la voiture, dont la carrosserie a été enfoncée, elle est dans un pitoyable état.

DON SUISSE

Une séance d'information sur l'utilisation du nouveau crédit accordé au Don Suisse par les Chambres fédérales aura lieu à Sion le mardi 29 oct., à 14 h. à l'Hôtel de la Planta. Un exposé sera présenté par M. Bungener.

LE DERNIER MOUT 1946

C'est certainement celui du wagon qui a été expédié hier, à destination de Sissach de provenance du fameux vignoble de la «Cotzette à Clavoz».

On sait que le propriétaire de ce parparchet, M. Georges de Quay, commence à vendanger seulement quand la plus grande partie des pressoirs sont déjà fermés. Cet automne, avec le temps magnifique dont nous avons été gratifié, la qualité de la vendange n'a fait que s'améliorer. Aussi est-il réjouissant de pouvoir signaler les vendanges exceptionnelles d'une moyenne de 90° Oechslé sur plusieurs wagons.

Nos compliments au vendeur et nos félicitations aux acheteurs, lesquels, avec cette fine goutte, connue en Suisse alle-

Les Sports

FOOTBALL

L'affaire des transferts

Dans une lettre qu'il vient d'adresser au Lausanne-Sports, Le Tribunal arbitral explique au grand club vaudois comment a été établi le règlement de la procédure de la fameuse affaire des transferts.

Le tribunal rapelle au Lausanne-Sports les décisions prises lors de l'assemblée des délégués de Saint-Gall et il demande au club vaudois de se faire représenter à la séance spéciale qui aura lieu samedi prochain. Au cas où le Lausanne-Sports ne se ferait pas représenter, le Tribunal arbitral laisse d'ores et déjà au Lausanne-Sports la pleine responsabilité de ce qui pourrait advenir.

On sait qu'à la suite des incidents survenus avec le Football de Lugano, le Lausanne-Sports a déclaré ne pas vouloir assister à la réunion fixée par le Tribunal arbitral.

On ne pourra plus jouer avec des équipes russes

Le comité exécutif de la FIFA vient de se réunir à Zurich, sous la présidence de M. Jules Rimet (France). Il vient de prendre quelques décisions importantes, dont voici l'essentiel.

Le comité exécutif, constatant qu'il n'a pas reçu, à la date fixée, de demande d'affiliation de la Russie au sein de la FIFA, vient d'interdire la conclusion de parties entre les équipes nationales des pays affiliés et l'équipe nationale de Russie, de même que des rencontres avec des clubs russes. De ce fait, la rencontre équipe de Norvège - Dynamo Moscou, qui devait se dérouler dimanche à Oslo, ne pourra pas avoir lieu.

Le comité a décidé de charger une commission spéciale du règlement de jeu et de l'organisation de la prochaine Coupe du monde. Le comité a, d'autre part, accepté la demande des Fédérations britanniques de faire organiser une rencontre Grande-Bretagne-Continent. Cette partie aura lieu le 10 mai à Glasgow. L'organisateur sera la Fédération écossaise. Une rencontre d'entraînement pour l'équipe continentale aura lieu dans une ville d'Europe encore à désigner. En ce qui concerne la sélection de cette équipe, chaque sélectionneur national ou l'organisme compétent en la matière sera consulté.



